



Miss Civray 2026 : Maëlys DE ARAUJO
 1ère Dauphine : Tempérance DUPONT
 2ème Dauphine : Romane LAMOUROUX
 Juline LEFEVRE-CLEMENT, élue « Coup de Cœur du Public »
 Célia DUBREUIL, qui termine à la 5ème place et qui n'a pas démérité !



Le concert-promenade a rassemblé de nombreux participants dans une ambiance chaleureuse et enthousiaste.

contact@civray-cher.fr

Commune de Civray-18290

www.civray-cher.fr

Mairie de Civray

2 place de l'Eglise
 18290 Civray
 Tel : 02.48.55.14.09

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30 - 17h
 Mardi et mercredi : 9h - 12h
 Jeudi et vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h
 Samedi : sur rendez-vous

Juillet 2026



Sonia PAZOS-MONVOISIN
 Le Coudray
 Maire



Philippe GUILLARD
 Le Grand Entrevins
 1er Adjoint



Séverine PHILIPPE
 Le Petit Entrevin
 2ème Adjointe



Xavier FEUILLET
 Les Rondeaux
 3ème Adjoint



Laurence BILLAUD
 Le Grand Entrevins
 4ème Adjointe



Jonathan HÉRAUD
 Bois Ratier
 Conseiller municipal



Céline CHAMBARET
 Le Grand Entrevins
 Conseillère municipale



Romain LEDET
 Le Bourg de Civray
 Conseiller municipal



Valérie LEGRAND
 Le Bourg de Civray
 Conseillère municipale



Julien LEGRAND
 Le Bois Bourbon
 Conseiller municipal



Florence AUBOUET
 Le Brandy
 Conseillère municipale



Patrice LETTERON
 Bois Ratier
 Conseiller municipal



Marie-Josée NIVET
 Le Coudray
 Conseillère municipale



Daniel LEMAISTRE
 Bois Ratier
 Conseiller municipal



Alexandra LHERMITTE
 Le Petit Entrevin
 Conseillère municipale



Vos élus municipaux, au service de tous

Les membres du Conseil municipal œuvrent au quotidien pour faire vivre notre commune et préparer son avenir. Autour du maire et des adjoints, chaque conseiller participe aux décisions qui concernent la vie locale : aménagement du territoire, entretien du patrimoine, vie associative, finances, action sociale, communication, environnement, ou encore sécurité...

Afin de travailler de manière efficace et approfondie, les élus sont répartis au sein de différentes commissions municipales. Ces groupes de travail étudient les projets, proposent des actions et préparent les décisions qui sont ensuite soumises au Conseil municipal. Chaque commission est composée d'élus aux sensibilités et compétences complémentaires, avec un objectif commun : répondre au mieux aux besoins des habitants et contribuer au dynamisme de Civray.

Être élu, c'est avant tout être à l'écoute, dialoguer avec les habitants et agir au service de l'intérêt général. L'ensemble de l'équipe municipale reste mobilisée pour accompagner les projets, soutenir la vie locale et faire de Civray une commune accueillante, solidaire et dynamique.

N'hésitez pas à leur faire part de vos remarques et de vos idées : ils sont vos interlocuteurs de proximité et agissent au quotidien pour notre commune.

CCAS et aides aux personnes isolées > Présidente : Sonia PAZOS-MONVOISIN

- Membres : Françoise AUBOUET, Martine BLIN, Annick CHANTOME, Jean-Michel CRUZ, Serge JEANZAC, Valérie LEGRAND, Daniel LEMAISTRE, Marie-Josée NIVET, Séverine PHILIPPE.

Commission de contrôle des listes électorales

- Membres : Valérie LEGRAND, Daniel LEMAISTRE, Patrice LETTERON, Alexandra LHERMITTE, Marie-Josée NIVET.

Urbanisme (PLU, SIRDAB, PLH, autorisations d'urbanisme...) > Référente : Sonia PAZOS-MONVOISIN

- Membres : Xavier FEUILLET, Philippe GUILLARD, Jonathan HÉRAUD, Romain LEDET, Julien LEGRAND, Daniel LEMAISTRE, Patrice LETTERON.

Affaires scolaires et périscolaires > Référente : Laurence BILLAUD

- Membres : Séverine PHILIPPE, Céline CHAMBARET, Florence AUBOUET, Valérie LEGRAND, Romain LEDET, Alexandra LHERMITTE.

Budget et finances > Référent : Philippe GUILLARD

- Membres : Laurence BILLAUD, Xavier FEUILLET, Daniel LEMAISTRE, Alexandra LHERMITTE, Séverine PHILIPPE.

Culture et patrimoine > Référente : Séverine PHILIPPE

- Membres : Laurence BILLAUD, Céline CHAMBARET, Philippe GUILLARD, Jonathan HÉRAUD, Romain LEDET, Valérie LEGRAND, Patrice LETTERON, Alexandra LHERMITTE, Marie-Josée NIVET.

Communication et télécommunications > Référente : Céline CHAMBARET

- Membres : Laurence BILLAUD, Alexandra LHERMITTE, Séverine PHILIPPE.

Travaux, voirie et sécurité > Référent : Xavier FEUILLET

- Membres : Philippe GUILLARD, Jonathan HÉRAUD, Romain LEDET, Julien LEGRAND, Daniel LEMAISTRE, Patrice LETTERON.

Manifestations et marchés > Référente : Séverine PHILIPPE

- Membres : Jonathan HÉRAUD, Patrice LETTERON, Marie-Josée NIVET.

Environnement, cadre de vie et développement durable > Référent : Romain LEDET

- Membres : Laurence BILLAUD, Xavier FEUILLET, Philippe GUILLARD, Julien LEGRAND, Daniel LEMAISTRE, Marie-Josée NIVET.

Bien-être animal > Référent : Jonathan HÉRAUD

- Membres : Laurence BILLAUD, Céline CHAMBARET, Valérie LEGRAND, Alexandra LHERMITTE.

Commission thématique : Redynamisation du centre-bourg/Lotissement > Référents : Sonia PAZOS-MONVOISIN et Philippe GUILLARD

- Membres : Florence AUBOUET, Laurence BILLAUD, Céline CHAMBARET, Jonathan HÉRAUD, Romain LEDET, Julien LEGRAND, Valérie LEGRAND, Daniel LEMAISTRE, Patrice LETTERON, Alexandra LHERMITTE, Marie-Josée NIVET, Séverine PHILIPPE.

Présentation de Sylvain BRET, nouvel agent technique communal

La municipalité a le plaisir d'annoncer l'arrivée de **Sylvain BRET**, qui a rejoint les services communaux en tant qu'agent technique depuis le 18 mai et travaillera aux côtés de Felipe ESTEVEZ-VILLAR.

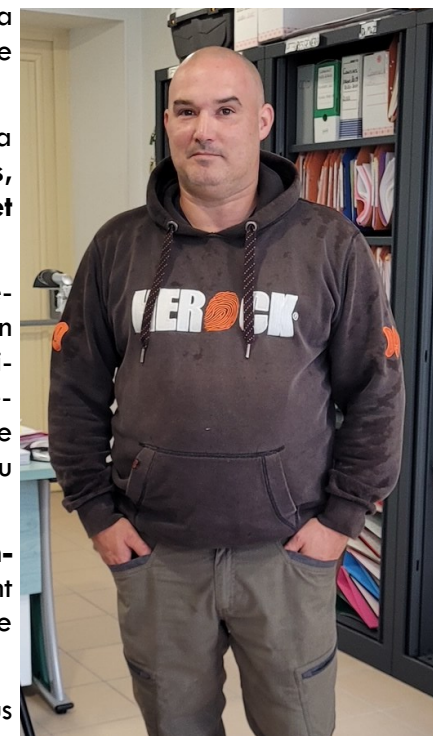
Fort de son expérience, il assure les missions d'entretien courant de la commune, tout en apprenant à la connaître : **entretien des espaces verts, voirie, petits travaux, maintenance des équipements communaux et amélioration du cadre de vie...**

Après plusieurs mois marqués par des mouvements de personnel et un retard dans certains travaux d'entretien, malgré le recours temporaire à un agent mis à disposition par l'ASER (association qui a pour but de contribuer à l'intégration professionnelle de demandeurs d'emploi et de répondre au besoin de main d'œuvre), cette arrivée représente une étape importante pour retrouver un fonctionnement plus régulier et répondre au mieux à vos attentes.

La municipalité vous remercie **chaleureusement pour votre compréhension et votre patience** durant cette période. Elle vous rappelle également que la préservation et la qualité de notre cadre de vie sont l'affaire de tous et reposent sur l'implication de chacun de nous.

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvel agent et lui adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions au service de la commune et de ses habitants.

Bienvenue Sylvain !



Communication



Flashez ce QR-Code pour accéder à notre page Facebook

Les informations de la commune sont diffusées principalement via l'application **IntraMuros** et le réseau social **Facebook**.

Nous nous attachons à publier régulièrement toutes les informations utiles à la vie locale : événements à venir, rappels importants, actualités municipales, informations associatives, manifestations, démarches administratives, ainsi que toute communication susceptible de vous intéresser.

Ces outils ont pour objectif de vous permettre de rester informés, simplement et en temps réel, des projets, des services et animations qui font vivre notre commune.

Nous vous invitons donc à consulter régulièrement ces plateformes et à activer les notifications afin de ne manquer aucune information importante.

Registre des personnes vulnérables

En période de **fortes chaleurs**, de grand froid, de crise sanitaire ou d'événements exceptionnels, le Comité Communal d'Action Sociale (CCAS) peut contacter les personnes fragiles inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables afin de prendre de leurs nouvelles et de leur apporter une aide, si nécessaire. L'inscription sur ce registre est gratuite et confidentielle.

Peuvent s'inscrire : les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes en situation de handicap ou souffrant de maladie chronique, les personnes isolées ou fragilisées.

L'inscription peut être demandée par la personne elle-même, un proche, un voisin, un professionnel de santé ou un service d'aide à domicile.

Pour mettre le registre à jour et être accompagné en cas de besoin, n'hésitez pas à vous faire connaître en **appelant la mairie au 02-48-55-14-09**.

Cet évènement a une saveur toute particulière puisque le dernier comice agricole organisé remonte pour Civray à septembre 2014. Après 12 ans d'attente, notre commune aura de nouveau l'honneur de participer à cet évènement emblématique du monde rural en étant représentée par notre nouvelle reine et notre char.

Miss CIVRAY

Maëlys DE ARAUJO, Reine de Civray, couronnée 2ème dauphine du Comice Agricole du canton de Chârost.



L'élection de la Reine de Civray a une nouvelle fois rencontré un beau succès, mettant à l'honneur cinq jeunes candidates qui ont su séduire le public et le jury par leur élégance, leur implication et leur enthousiasme.

À l'issue d'une soirée particulièrement disputée, c'est Maëlys DE ARAUJO qui a été élue Reine de Civray 2026. Âgée de 17 ans, elle est élève en 1ère STSS au Lycée Jacques Cœur et jeune diplômée du Brevet National de Sapeurs-Pompiers.

Elle était entourée de Tempérance DUPONT, 1ère dauphine, et de Romane LAMOUROUX, 2ème dauphine. Juline LEFEVRE-CLEMENT a reçu le titre de Coup de Cœur du Public, tandis que Célia DUBREUIL a complété ce beau palmarès en obtenant la cinquième place.

Quelques semaines plus tard, Maëlys a porté haut les couleurs de Civray lors de l'élection de la Reine du Comice Agricole du canton de Chârost. Sa prestation lui a permis d'être couronnée 2ème dauphine, une distinction qui lui offrira l'opportunité de représenter le territoire lors des nombreuses manifestations à venir.

La municipalité adresse ses plus sincères félicitations à Maëlys pour ce remarquable parcours, ainsi qu'à l'ensemble des candidates qui ont contribué à faire rayonner la commune.

Elle remercie également tous les acteurs ayant participé à la réussite de ces événements : le Comité du Comice Agricole du canton de Chârost, l'association Civray Festivités, les membres du jury, les partenaires et donateurs, ainsi que toutes les personnes mobilisées autour

de l'organisation, Séverine PHILIPPE pour l'encadrement des candidates et Marie LEDET pour le prêt des robes.

L'aventure se poursuivra les 12 et 13 septembre prochains lors du grand défilé du Comice Agricole à Chârost. Maëlys défilera sur le char des Reines du Canton. Tempérance, Romane, Juline et Célia défileront quant à elles sur le char de la commune, pour représenter avec fierté les couleurs de Civray.

Toutes nos félicitations à ces jeunes ambassadrices qui contribuent à faire vivre les traditions locales et à promouvoir le dynamisme de notre territoire.

Le char est en cours de fabrication...

Depuis plusieurs mois, des bénévoles se réunissent chaque semaine pour confectionner les roses qui viendront orner le char de Civray lors de la cavalcade du Comice Agricole du Canton de Chârost, le dimanche 13 septembre 2026.

Nous les remercions chaleureusement de consacrer de leur temps et de leur savoir-faire pour accompagner les Miss dans cette belle aventure. Une magnifique démarche intergénérationnelle mise à l'honneur ! Si vous souhaitez vous aussi participer, il n'est pas trop tard. Cet été sera consacré à la pose des roses, à la réalisation du décor du char et à quelques autres préparatifs... Et pour la suite... surprise ! Merci à toutes les personnes déjà mobilisées et à celles qui nous rejoindront prochainement !

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	247 879,52 €	013	Atténuations de charges	22 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	427 300,00 €	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	44 150,00 €
014	Atténuations de produits	70 556,00 €	73	Impôts et taxes	40 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	89 678,00 €	731	Impositions directes	469 000,00 €
66	Charges financières	14 000,00 €	74	Dotations et participations	188 663,59 €
67	Charges spécifiques	100,00 €	75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €
68	Dotations aux amortissements	10,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	181 209,84 €
023	Virement à la section d'investissement	108 401,91 €			
042	Opérations d'ordre	7 098,00 €			
	TOTAL DEPENSES	965 023,43 €		TOTAL RECETTES	965 023,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	41 745,71 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	171 172,05 €
204	Subventions d'équipement versées	31 632,72 €	13	Subventions d'investissement reçues	7 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	156 237,03 €		Virement de la section de fonctionnement	108 401,91 €
001	Déficit d'investissement reporté	64 056,50 €	040	Opérations d'ordre	7 098,00 €
	TOTAL DEPENSES	293 671,96 €		TOTAL RECETTES	293 671,96 €

Restes à réaliser 2025	Coût HT	Coût TTC	Subventions sollicitées
Passage en leds éclairage public du bourg	17 537,72 €		Reste à charge après subvention SDE18
Extension éclairage public Chemin du cimetière / Place de l'église / Rue des Chagnières	11 095,06 €		Reste à charge après subvention SDE18
Aménagement d'une aire de jeux pour enfants - parc de la salle polyvalente		24 570,47 €	10 103,94 € (8 103,94 € Fonds de concours FerCher/2 000,00 € SAS Airporc)
2ème tranche de travaux de sécurité routière (aménagement de 2 plateaux surélevés au Coudray avec création de zones limitées à 30km/h)	44 371,50 €		35 497,20 € (22 185,75 € amendes de police/13 311,45 € DETR)
Agrandissement de l'espace cinéraire		12 658,00 €	Non subventionnable
Remplacement borne incendie Rue du Tanin		3 787,20 €	Non subventionnable

Nouveaux investissements	Coût HT	Coût TTC	Subventions sollicitées
Achat Grange des Dîmes		35 000,00 €	Non subventionnable
Remplacement regards de voirie		3 400,00 €	Non subventionnable
Tondeuse services techniques		1 416,00 €	Non subventionnable
Compresseur services techniques		469,42 €	Non subventionnable
Cellule de refroidissement (restaurant scolaire)		2 751,04 €	Non subventionnable
Ordinateur services périscolaires		479,00 €	Non subventionnable
Climatisation mairie		1 500,00 €	Non subventionnable
Cloisons pour toilettes maternels école		451,20 €	Non subventionnable
Isolation plafond agence postale		2 232,30 €	Non subventionnable

Trois projets actuellement à l'étude sur la commune

Dans le cadre de la transition énergétique nationale, plusieurs projets d'énergies renouvelables portés par des propriétaires privés et des sociétés sont actuellement en cours d'étude sur notre commune. À ce jour, trois d'entre eux ont été présentés et font l'objet d'échanges avec les services compétents et les élus municipaux :

- un projet éolien sur la zone définie en ZAE nR dans le cadre de la loi APER
- un projet agrivoltaïque du côté du Petit Entrevin
- un projet agrivoltaïque du côté du bourg

La municipalité souhaite vous informer de manière transparente sur ces démarches, tout en rappelant le **cadre réglementaire** et les engagements pris par la commune ces dernières années.

Un cadre défini par la loi APER

La loi relative à l'**Accélération de la Production des Énergies Renouvelables** (loi APER), adoptée en 2023, demande aux communes d'identifier des zones dites « d'accélération » favorables au développement des énergies renouvelables. Cette démarche vise à permettre aux territoires de participer à l'effort national de transition énergétique tout en gardant une maîtrise locale de leur développement.

Dans ce cadre, l'ancienne équipe municipale avait délimité, en 2023, des zones d'accélération (ZAE nR) sur la commune afin de répondre aux obligations prévues par la loi (voir bulletin municipal 2024 disponible sur le site de la mairie).

Une charte communale pour préserver le cadre de vie

Au-delà de cette obligation réglementaire, la commune avait également souhaité aller plus loin en élaborant une charte locale destinée à encadrer l'implantation de futurs projets.

Cette charte de développement des énergies renouvelables fixe notamment des principes de protection des zones d'habitation, des entrées de hameaux et, plus largement, du cadre de vie des habitants. Elle constitue aujourd'hui **un point de vigilance essentiel** dans l'analyse de chaque dossier présenté à la commune.

Une position claire de la municipalité

Le soutien de la commune à un projet d'énergies renouvelables ne peut être envisagé qu'à la condition du strict respect :

- du zonage défini dans le cadre de la loi APER,
- des règles d'urbanisme en vigueur,
- et des engagements inscrits dans la charte communale de développement des énergies renouvelables.

En l'absence du respect de ces éléments, la commune ne pourrait en aucun cas soutenir un quelconque projet.

Les élus resteront attentifs à la bonne information des habitants tout au long de l'avancement de ces dossiers et continueront à défendre un développement équilibré, respectueux du territoire et de ses habitants, afin de préserver notre cadre de vie.



Le chauffage de l'école : une situation suivie avec attention

La commune souhaite vous informer qu'une panne majeure affecte le système de chauffage de l'école. Après consultation de plusieurs professionnels, il apparaît que l'installation est irrémédiablement hors service et ne peut pas être réparée. **Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement complet.**

Une procédure est actuellement en cours auprès des assurances afin de déterminer les éventuelles possibilités de prise en charge de cette dépense. Parallèlement, plusieurs entreprises ont été sollicitées pour établir des devis. Les estimations recueillies à ce jour varient entre **48 000 € et 56 000 €**, représentant un investissement important pour la commune.

Dans l'attente des conclusions de l'expertise, et afin de préserver l'équilibre du budget communal, la municipalité a décidé de **reporter temporairement certains autres projets d'investissement.**

Consciente des enjeux pour les enfants, les familles et l'équipe éducative, la commune met tout en œuvre pour trouver la solution la plus adaptée dans les meilleurs délais et continuera d'informer les habitants de l'avancement de ce dossier.

Accueil périscolaire 2026 - 2027

L'accueil périscolaire est ouvert : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **7h15 à 8h45 et de 16h00 à 18h30**

Inscription : envoyer un mail à la garderie (garderie.civray18@gmail.com) au plus tard le mercredi précédant la semaine concernée. Attention : l'enfant ne pourra être accueilli qu'après **dépôt en mairie d'un dossier d'inscription.**

Tarif : 2.85 € l'heure



Travaux d'aménagements de sécurité (2ème tranche) - Le Coudray

Après les aménagements réalisés dans le bourg, la deuxième tranche de travaux de sécurisation, prévue au Coudray, est terminée. Il s'agissait de créer deux écluses (rétrécissements de voie), l'une en amont du carrefour du château d'eau et la seconde à l'entrée du hameau en provenance de Saint-Florent-sur-Cher, pour faire ralentir les usagers. Ces écluses ont été aménagées en passages surélevés, avec limitation de vitesse à 30 km/h. Le projet a obtenu un soutien financier au titre des amendes de police à hauteur de 22 185.75 € et de la DETR pour 13 311.00 €. Reste donc à la charge de la commune 8 874.75 € HT.



Une nouvelle aire de jeux pour le parc de la salle polyvalente

Les enfants de Civray et des communes alentours pourront bientôt profiter d'une nouvelle aire de jeux dans le parc de la salle polyvalente. La municipalité, souhaitant poursuivre ses efforts pour rendre le territoire dynamique et attractif, surtout pour les familles, a en effet décidé de remplacer l'aménagement actuel, plus que vétuste. Le choix du prestataire s'est arrêté sur la société Proludic, société locale basée à Vouvray.

L'espace ludique sera composé de plusieurs jeux, pour satisfaire le plus grand nombre : deux jeux à ressorts, un jeu multifonctions et un portique avec 2 balançoires.



Le projet, dont le coût total s'élève à 18 207.89 € HT, n'aurait pas pu être engagé sans le soutien financier, au titre des fonds de concours, de la Communauté de communes FerCher à hauteur de 8 103.94 € et du mécénat de la SAS AIRPORC pour un montant de 2 000.00 €. Le reste à charge pour la collectivité s'élève donc à 8 103.95 € HT.

La kermesse de l'école reportée au 14 juillet

En raison des fortes chaleurs annoncées à la fin du mois de juin, l'association des parents d'élèves « Les Écoles Buissonnières » a pris la décision de reporter la kermesse de l'école au **14 juillet 2026**.

Initialement prévue le 23 juin, cette journée festive conservera son esprit convivial et restera, comme prévu, **ouverte à tous les habitants**. Le thème choisi cette année, le Far West, sera également maintenu, avec quelques adaptations pour s'intégrer à cette nouvelle date estivale.

Jeux, animations, restauration et bonne humeur seront toujours au rendez-vous pour permettre aux familles, aux enfants et à l'ensemble des habitants de partager un moment de convivialité.

L'association remercie chaleureusement tous les bénévoles, partenaires et participants pour leur compréhension et leur soutien, et donne rendez-vous à tous le **14 juillet** pour une belle journée de partage.

Galette du 14 juillet

À l'occasion de la **Fête Nationale**, la municipalité aura le plaisir d'offrir à tous les habitants la **traditionnelle galette** ainsi que le verre de l'amitié.

Venez profiter d'une journée de fête complète ! Après avoir participé à la kermesse de l'école, vous pourrez poursuivre par la dégustation de la galette, sans changer de lieu (parc de la salle des fêtes).

Exceptionnellement cette année, pour des raisons d'organisation et de gestion du matériel, la traditionnelle tournée dans les hameaux n'aura pas lieu.

Nous vous donnons **rendez-vous dès 18h** pour partager la galette, le verre de l'amitié et clôturer ensemble cette belle journée. Ce sera également un moment privilégié pour échanger avec vos élus, partager vos idées et vos remarques dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

N'oublions pas nos anciens combattants !

Au fil des années, nos anciens combattants sont malheureusement de moins en moins nombreux et beaucoup voient leur santé se fragiliser.

Pour que leur engagement au service de la France ne soit jamais oublié, et afin de continuer à leur rendre l'hommage qu'ils méritent, la présidence de l'ACPG (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre) a été reprise par **Laurent CLÉMENT**, fils d'un ancien combattant.

Aujourd'hui, chacun peut contribuer à faire vivre cette mémoire en rejoignant l'association en tant qu'adhérent.

Car, au-delà des cérémonies, l'association a un rôle de transmission auprès des nouvelles générations. Votre soutien permettra de poursuivre l'organisation des cérémonies du **8 Mai** et du **11 Novembre**, moments essentiels de recueillement et de mémoire.

Ensemble, préservons le souvenir de celles et ceux qui ont combattu pour notre pays et nos valeurs.

N'oublions jamais ceux qui se sont battus pour notre liberté.



Concours de pêche : ça mord !

Le 14 juin dernier, l'association Civray Festivités a organisé son traditionnel concours de pêche à la mare de Bois Ratier. Une vingtaine de participants, petits et grands, se sont retrouvés pour taquiner le goujon dans une ambiance conviviale. À l'issue de cette belle matinée, chacun est reparti avec un lot, tandis que les poissons ont été remis à l'eau.

Fortes chaleurs : restons vigilants et solidaires



En raison des températures particulièrement élevées qui peuvent toucher notre territoire durant la période estivale, la **Municipalité appelle à la plus grande vigilance**.

Pour se protéger des effets de la chaleur, il est recommandé de bien **s'hydrater tout au long de la journée**, éviter les sorties et les activités physiques aux heures les plus chaudes, maintenir son logement au frais en fermant volets et fenêtres pendant la journée et en aérant la nuit.

La Municipalité vous invite également à **faire preuve de solidarité** en prenant régulièrement des nouvelles des personnes les plus vulnérables : personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou fragiles. Un **simple appel, une visite** ou une aide pour effectuer quelques courses peuvent faire toute la différence et contribuer à prévenir des situations à risque. En période de fortes chaleurs, la vigilance de tous et l'entraide sont essentielles.

Prenons soin de nous et prenons soin des autres !

Brûlage des déchets verts : rappel de la réglementation

Conformément à l'**arrêté n° 2026-0646** relatif à la réglementation départementale en matière de prévention et de lutte contre le risque d'incendie dans le département du Cher, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit sur l'ensemble du département**, y compris au moyen d'un incinérateur de jardin.

Cette disposition est applicable depuis le 1er juin 2026.

Sont notamment concernés : les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les tailles de haies et d'arbustes, les branchages... ainsi que l'ensemble des déchets végétaux issus de l'entretien des jardins.

Afin de valoriser ces déchets, plusieurs solutions sont recommandées : **le compostage, le broyage, le paillage ou le dépôt en déchèterie**. En cas de non-respect de cette interdiction, **une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €** peut être appliquée à un particulier.

La municipalité vous remercie pour le respect de cette réglementation, qui contribue à la **prévention contre les incendies, à la protection de l'environnement et à la préservation de notre cadre de vie**.



Horaires d'été des déchèteries du SICTOM de Champagne Berrichonne

Les **horaires d'été des déchèteries** (Saint-Florent-sur-Cher, Lunery, Issoudun) sont mis en place **du lundi 15 juin au samedi 29 août 2026 inclus**. Durant cette période, les horaires d'ouverture sont les suivants :

- 7h00 à 12h00
- 12h30 à 14h30

La dernière entrée est autorisée 10 minutes avant la fermeture. Les jours d'ouverture restent inchangés. Nous invitons chacun à prendre en compte ces nouveaux horaires pour organiser ses dépôts et remercions les usagers de leur compréhension. Pensez à vos cartes d'accès !

Bruit

Avec le retour des beaux jours, les travaux de jardinage et de bricolage se multiplient et les équipements bruyants (tondeuses, débroussailluses, tronçonneuses, perceuses, etc...) sont davantage utilisés.

Afin de préserver la tranquillité de chacun et d'entretenir des relations de bon voisinage, nous vous rappelons que l'utilisation de ces appareils est **réglementée par un arrêté préfectoral** et doit respecter des horaires précis.

- Du lundi au vendredi : 8h - 12h et 14h - 19h30
- Samedi : 9h - 12h et 15h - 19h
- Dimanche et jours fériés : 10h - 12h

Les propriétaires d'animaux doivent également éviter toute gêne à leur voisinage. Nous vous rappelons également que les chiens ne doivent pas errer sur le domaine public sans surveillance et doivent être maintenus en laisse... même en campagne !

Entretien des terrains

Pour prévenir les risques d'incendie, limiter la prolifération des nuisibles (rats, serpents, insectes, etc...) et éviter toute gêne au voisinage, il est indispensable d'entretenir régulièrement les terrains, jardins et espaces verts.

Chaque propriétaire ou occupant est donc invité à :

- Entretenir les haies, arbustes et végétation sur sa propriété. Les haies ou les arbres à proximité des clôtures doivent être taillés régulièrement et ne doivent pas dépasser 2m de hauteur.
- Eliminer les herbes hautes et les végétaux secs.
- Veiller à ce que la végétation ne déborde pas sur les propriétés voisines, les voies publiques ou les trottoirs.

Un entretien régulier contribue à la sécurité de tous (notamment pour la **lutte contre les incendies**), à la **lutte contre les nuisibles** et au respect du cadre de vie commun. Nous vous remercions pour votre vigilance, votre civisme et votre participation au maintien en bon état d'entretien de notre commune.

Ensemble, prenons soin de notre cadre de vie

La loi « **LABBÉ** », votée en 2017, interdit aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires.

Aussi impopulaire soit-il, en août 2021, l'équipe municipale a voté à l'unanimité en faveur de la mise en place d'un arrêté municipal rappelant le règlement sanitaire départemental, qui dispose que chaque habitant est tenu d'entretenir devant chez lui et participe ainsi à l'**effort collectif**.

Le maintien en état constant de propreté de notre territoire, **sans augmenter la masse salariale ou le budget de fonctionnement de la collectivité** (le recours à une entreprise extérieure reste très onéreux), nécessite que chacun s'implique dans cette mission d'intérêt général.

Les services communaux continuent d'assurer le nettoyage devant chez les administrés qui **ne sont pas en capacité physique de le faire**.

Il est **du devoir de chacun** d'entretenir devant chez soi. Vous êtes de plus en plus nombreux à le faire et nous vous en remercions.

Ces gestes simples contribuent à la propreté du village...

L'entretien de nos mares communales

Dans le cadre de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel de la commune, des travaux d'entretien des mares communales vont être entrepris.

La **mare du Grand Entre vins** fera l'objet d'un curage en fin d'été afin d'améliorer son état général et favoriser le maintien de la biodiversité locale.

La **mare de Bois Ratier** va également bénéficier d'une intervention : le mur côté voie communale va être rénové. Ces travaux demandent du temps car la collectivité les a inscrits dans un programme lui permettant de bénéficier de financements, indispensables au maintien de l'équilibre du budget communal.

Commune de **Civray**

L'EAU EST PRÉCIEUSE, SOYONS TOUS RESPONSABLES !

En période de sécheresse, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être mises en place dans notre secteur.

Êtes-vous concerné ?

Scannez ce QR code pour connaître en temps réel les restrictions en vigueur près de chez vous.

VIGIEEAU
Le site officiel d'information sur les restrictions d'eau
vigieau.gouv.fr

Arrosage des jardins et espaces verts Lavage des véhicules Remplissage des piscines Nettoyage des voiries et façades Usages professionnels

Respecter les restrictions, c'est préserver la ressource en eau et garantir l'accès à tous.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **vigieau.gouv.fr**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Santé publique France

ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

Évitez l'alcool Mangez en quantité suffisante Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit Mouillez-vous le corps Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

Lavez-vous les mains régulièrement Portez un masque Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE !

Le groupe scolaire **Simone Veil** DE CIVRAY (18290)

RECRUTE UN(E) JEUNE EN **SERVICE CIVIQUE** POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

UNE MISSION UTILE, HUMAINE ET ENRICHISANTE !

TU AS ENTRE 16 ET 25 ANS ? JUSQU'À 30 ANS SI TU ES EN SITUATION DE HANDICAP !

TES MISSIONS

- Accompagner les élèves dans leur quotidien.
- Participer aux projets éducatifs et culturels de l'école.
- Aider à l'organisation d'activités artistiques, sportives ou citoyennes.
- Favoriser le vivre-ensemble et l'inclusion.
- Participer à la vie de l'école aux côtés de l'équipe enseignante.

NOUS RECHERCHONS UNE PERSONNE...

- Dynamique et motivée
- Bienveillante et à l'écoute
- Patiente avec les enfants
- Curieuse et volontaire
- Appréhendant le travail en équipe
- Force de proposition

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

- Une expérience humaine unique
- Un contact quotidien avec les enfants
- Une mission valorisante pour ton parcours
- Un engagement citoyen reconnu

INFOS PRATIQUES

GRUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL
1 rue de la Petite Garene 18290 CIVRAY

MISSION
Année scolaire 2026-2027

CONDITIONS

- Être âgé de 16 à 25 ans
- 30 ans pour les personnes en situation de handicap
- Aucun diplôme exigé
- Motivation et envie de s'investir avant tout !

PRÊT(E) À T'ENGAGER ET À FAIRE LA DIFFÉRENCE ? ON T'ATTEND !

Intéressé(e) ? Contactez la direction de l'école pour plus d'informations et pour déposer ta candidature !

02 48 02 02 65
ce.0180292V@ac-orleans-tours.fr

Commune de **Civray**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

PARTEZ L'ESPRIT TRANQUILLE, PENSEZ À L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES !

En cas d'absence prolongée (vacances, déplacement...), vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile grâce à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV).

CONTACTEZ LA GENDARMERIE

Gendarmerie de Saint-Florent-sur-Cher
7 avenue Gabriel Dordain 18400 Saint-Florent-sur-Cher
02.48.55.87.00

Accueil du public :
du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h

OU RENSEIGNEZ EN LIGNE

Remplissez le formulaire en ligne pour demander le passage d'une brigade pendant votre absence.

https://www.cher.gouv.fr/contenu/telechargement/17489/128247/file/formulaire_otv.pdf

Quelques conseils avant de partir :

- Fermez bien vos portes et fenêtres.
- Ne laissez pas de signes révélant votre absence (courrier, réseaux sociaux...).
- Informez une personne de confiance.
- Signalez votre absence grâce à l'Opération Tranquillité Vacances.

La mairie de Civray et la gendarmerie se mobilisent pour votre tranquillité tout au long de l'année.

Une nouvelle association pour faire vivre notre commune

L'association « Civray, Art et Culture » assure la relève de l'association « Civray Cloch'Art », en sommeil depuis plusieurs années.

L'association « Civray, Art et Culture » entame donc un nouveau chapitre ! Voici leur message :

« Suite à l'élection du bureau le 19 juin dernier, nous avons le plaisir de vous présenter nos premières ac-tions, pensées pour rassembler tous les habitants de la commune et mettre notre patrimoine à l'honneur.

Premier rendez-vous, le samedi 19 septembre 2026 : à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, nous proposerons une petite balade au cœur de la commune, dans le bourg de Civray, à 11h et à 14h.

Au programme : rétrospectives photographiques sur des lieux particuliers - peut-être méconnus pour certains - sur nos hameaux... et découverte ou redécouverte de bâtiments patrimoniaux du centre bourg. Ce sera un moment convivial, ouvert à tous, petits et grands, fait de partages et de souvenirs.



Deuxième temps fort, le samedi 3 octobre 2026, pendant les Journées Nationales des Artistes organisées du 2 au 4 octobre en France. L'association ouvrira un parcours d'ateliers et d'expositions éphémères au Coudray : peinture, photographie, dessin, travail sur différents matériaux. Chacun pourra, pour l'occasion, pousser la porte de ces artisans à résidence, échan-ger avec les créateurs et, pourquoi pas, s'initier à une pratique.

Nous souhaitons que cette journée soit un tremplin pour les talents locaux et une invitation à la curiosité.

Dans la perspective de ces évènements, nous lançons un appel à contribu-tion : apportez vos photographies anciennes de Civray et ses hameaux. Ces images serviront à composer une exposition collective, présentée le 19 sep-tembre 2026. Scènes de vie, paysages, fêtes, métiers, détails architectu-raux : tout ce qui raconte la commune nous intéresse.

Vous pouvez déposer vos photos (originaux ou tirages) à la mairie, l'agence postale ou la bibliothèque (aux horaires d'ouverture habituels) jus-qu'au 1er septembre 2026. Merci d'indiquer au dos votre nom, l'année ap-proximative et le lieu.

Les originaux seront soigneusement conservés et restitués après l'exposition.



Notre ambition est de proposer et de promouvoir des manifestations variées, conviviales et accessibles à tous : **expositions, ateliers, spectacles, rencontres, animations** et bien d'autres projets qui contribueront à dynamiser la vie locale.

Que vous soyez nouvel habitant ou à Civray depuis toujours, jeune ou aîné, amateur d'art ou simple curieux, vous êtes le bienvenu. Rejoignez-nous, participez, et faisons vivre ensemble la mémoire et la créativité de la commune.

A très bientôt pour célébrer notre patrimoine et soutenir nos artistes, main dans la main. »

Le bureau de l'association « Civray Art et Culture »

Marie-Josée NIVET, présidente

Laury LAMOUROUX, secrétaire

Julia PAGET-TEIXEIRA, secrétaire adjointe

Benoît CIVRAIS, trésorier

Laurence BILLAUD, trésorière adjointe

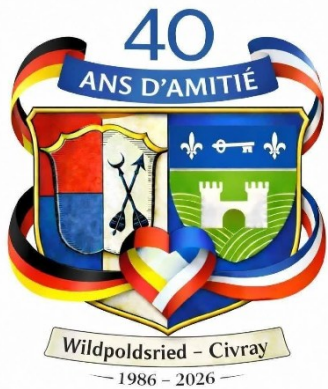


1986-2026, 40 ans d'amitié et d'échanges avec la commune allemande de Wildpoldsried

Du 10 au 13 avril 2026, le Comité de Jumelage a eu le plaisir d'accueillir nos amis allemands pour un long week-end placé sous le signe de la convivialité et du partage. Plusieurs visites et découvertes de notre ré-gion leur ont été proposées afin de mettre en valeur notre patrimoine, notre histoire et les richesses de notre territoire.

Le Comité de Jumelage avait lancé un appel afin de trouver des familles prêtes à accueillir nos visiteurs pour ce séjour. Grâce à votre générosité et à votre engagement, de nombreux liens se sont créés.

Cette mobilisation a également permis de mieux faire connaître les actions du Comité de Jumelage et a suscité l'intérêt de nouveaux bénévoles, désireux de s'investir pour faire perdurer cette belle aventure humaine. Depuis 40 ans, ce jumelage contribue à renforcer les liens d'amitié entre nos deux communes et à promouvoir les échanges culturels entre leurs habitants.



Ce qui avait commencé, au début des an-nées 1980, par des visites réciproques de jeunes plein de curiosité, est devenu aujour-d'hui un lien profond et intergénérationnel : le jumelage officiel entre la commune bava-roise de **Wildpoldsried** et la commune fran-çaise de Civray.

